
Bruxelles, septembre 2018

Concerne : MACCS / Congés 2018-2019 / R.S.L.

Pour l'exercice **2018-2019**, les jours de congé auxquels le MACCS a droit sont :

- **20 jours de congés légaux** (*);
- **10 jours fériés congés légaux**, à savoir le 1^{er} novembre (Toussaint), 11 novembre (Armistice), le 25 décembre (Noël), le 1^{er} janvier (An neuf), le 22 avril (lundi de Pâques), 1^{er} mai (Fête du travail), le 30 mai (Ascension), le 10 juin (lundi de Pentecôte), le 21 juillet (Fête nationale) et le 15 août Assomption) ; à récupérer si prestation de gardes ;

Les jours fériés congés légaux tombant le samedi (-) et le dimanche (11/11/18 et 21/7/19) sont récupérables

- **4 jours de congés conventionnels « mobiles »**. Dans les cas où ces 4 jours de congés ne sont pas définis – au préalable, en tout ou en partie (par exemple pour les fêtes de fin d'année, une fête patronale, ...) – ils sont alors fixés en accord avec le maître de stage mais ne peuvent nullement être remis en question.

Non ou partiellement prédéfinis, ils doivent être pris de manière équitable entre les différents services de formation clinique.
Les dispositions en vigueur pour la récupération des jours fériés légaux sont d'application pour les jours de congés conventionnels mobiles dans les cas où ils sont prédéfinis.
(*). Ces jours de congés seront fixés en accord avec le maître de stage, selon la meilleure disponibilité pour le service. Les congés doivent être pris de manière équitable entre les différentes périodes de formation au sein des différents services concernés.

En conséquence, pour l'année en cours, les jours de congés auxquels a droit le MACCS sont au nombre de **34**, auxquels, le cas échéant, viennent s'ajouter **maximum 5 jours de congés scientifiques** (*) pour lesquels une preuve d'assistance à un congrès (ou équivalent) peut être exigée.

Les modalités relatives aux jours de congés sont décrites dans le règlement administratif des MACCS et précisées sur le site www.reseausantelouvain.be (accès sans login).

Vous souhaitant une bonne année et restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

Plus d'informations à ce sujet sur www.reseausantelouvain.be – accès grand public (sans login) - rubrique **Assistants-MACCS**.